

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 31 mars 2015

Délibération n° 2015-03-31- 183

<b>OBJET :</b>	<b>Approbation d'une convention de partenariat avec l'association ADIE relative à l'accompagnement et le financement de projets de création de microentreprises portés par des personnes en situation d'exclusion sur le territoire Seine-Amont dans le cadre du centre de l'entrepreneuriat</b>
----------------	--

### EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes de la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville, la politique des villes en matière de soutien aux associations et réseaux d'entreprises est transférée à la Communauté d'agglomération.

Ces partenaires travaillent en lien direct avec la Communauté d'agglomération. Voici un schéma récapitulant les différentes étapes de la création d'entreprises ainsi que des acteurs qui réalisent ces missions au sein du Centre de l'entrepreneuriat. Le parcours va du stade de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise.

Voici les différents acteurs agissant aux différents stades du parcours :

Amorçage	Sensibilisation	Actions dans les quartiers, forums de la création d'activités, permanence au sein des villes, présence dans les forums emploi (Espace Pour Entreprendre)  Pré-accueil, information et orientation (Espace Pour Entreprendre)
	Émergence	Initiation et suivi auprès des jeunes de moins de 26 ans (Mission Locale)  Mobilisation des jeunes de moins de 30 ans pour entreprendre solidairement (COOPANAME)  Information collective définissant le parcours à suivre (CCI, Espace Pour Entreprendre)
Accompagnement	Montage	Suivi personnalisé : établir une étude de marché, choisir un statut juridique adapté, élaborer un plan de financement (Espace Pour Entreprendre)  Phase teste sur le marché jusqu'à un an (ASTROLABE)  Reprise d'entreprises : identification des cédants (CCI)  Reprise d'entreprises artisanales (CMA)

		Soutien aux femmes éloignées de l'emploi (IRFED)
	Formation	Responsabilisation des créateurs, travail de groupe, mise en réseau, modules spécifiques pendant six mois (YUMP) Stage de cinq jours préalable à la création (CCI) Stage préalable avec focus sur les projets d'artisanat (CMA) Diplôme Universitaire à la Création d'Activités (Mission Locale)
Post-crédation	Financement	Micro-crédit (ADIE) Prêt d'honneur, garanties bancaires (VMAPI) Garanties à l'initiative des femmes (VMAPI)
	Développement	Développement à l'international, import-export (CCI) Coopérative, économie sociale et solidaire (COOPANAME, URSCOP) Suivi, ajustement du plan de financement (ADIE, VMAPI) Soutien pour pérenniser l'activité : mise en évidence d'actions à développer comme le marketing, la communication... (Espace Pour Entreprendre) Appui au niveau des ressources humaines (CBE Sud 94)

La délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2014 relative aux partenariats avec les structures présentes au sein du Centre de l'entrepreneuriat a approuvé la signature d'une convention avec l'ADIE qui est donc membre du comité d'animation du Centre.

L'ADIE sollicite une subvention à la Communauté d'agglomération afin de développer son action au sein du Centre de l'entrepreneuriat en direction notamment des personnes en situation d'exclusion et en particulier les habitants en zone politique de la ville dans le territoire Seine Amont.

Depuis 25 ans, sur la base de l'expérience en vraie grandeur, l'ADIE plaide en faveur de l'amélioration du cadre légal des microentreprises. Son combat a notamment permis en 2005 l'introduction dans la loi de cohésion sociale d'un article reconnaissant la création d'entreprise comme voie d'insertion.

L'ADIE s'adresse particulièrement aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire : les chômeurs et les allocataires de minima sociaux, mais aussi les salariés précaires dont les besoins de financement ne sont pas couverts par les banques.

L'appui financier de l'ADIE peut prendre plusieurs formes :

- Des microcrédits jusqu'à 10 000 € pour financer tous types de besoins : véhicule, stock, trésorerie, etc.
  - Des prêts d'honneur jusqu'à 4000 € sans intérêt pour compléter le financement du projet
  - Un accès facilité à des primes locales selon des dispositifs mis en place dans chaque région, au dispositif Nacre, etc.
- Le plan de financement peut ainsi atteindre 10 000 €

Dès lors, il est proposé d'approuver la convention de partenariat avec l'association « ADIE » ainsi que le versement de la subvention de 4 000€ pour l'année 2015.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 31 mars 2015

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Oui l'exposé des motifs ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 5 novembre 2014 approuvant les partenariats avec les structures présentes au sein du Centre de l'entrepreneuriat ;
- Considérant le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général du Val-de-Marne au profit de l'association « ADIE » ;
- Considérant le rôle indéniable de soutien au développement économique joué par l'association « ADIE » sur le territoire ;

### DELIBERE

**Article 1 :** approuve la convention de partenariat pour une durée d'une année entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'association « ADIE » ;

**Article 2 :** approuve le versement d'une subvention à hauteur de 4 000 € pour l'année 2015 dans le cadre du soutien aux associations et réseaux d'entreprises en faveur de l'entrepreneuriat ;

**Article 3 :** Autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat ;

**Article 4 :** Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature ;

**Article 5 :** Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015 ;

**Article 6 :** Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à l'association « ADIE ».

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont